

Point 6.4 de l'ordre du jour : Examen du mandat actualisé du Conseil exécutif et des modalités d'adhésion**Objectif :**

1. Demander l'avis des membres sur les options concernant l'adhésion rotative du Conseil exécutif dans le cadre de l'examen en cours du mandat de ce dernier.
2. Le PROE est en train de réviser le mandat du Conseil Exécutif, pour examen par les membres lors de la 33e réunion/conférence du PROE (en 2027) et sollicite l'avis des membres sur l'adhésion rotative à inclure.

Contexte :

3. Lors de la 32e réunion/conférence du PROE (en 2025), les membres ont exprimé des préoccupations concernant la confusion causée par les modalités de rotation actuels pour l'adhésion au Conseil exécutif du PROE. Lors de la réunion, il a été demandé au PROE de revoir le mandat du Conseil exécutif. *(Se référer à l'Annexe 1)*
4. En 2015, lors de la 26ème réunion/conférence du PROE, il a été convenu de l'organiser tous les deux ans au lieu de chaque année et, les autres années, d'organiser une réunion du Conseil exécutif, toutes les réunions étant organisées par le PROE à Samoa pour améliorer l'efficacité et minimiser les coûts.
5. En 2017, la 28ème réunion/conférence du PROE a approuvé le mandat du Conseil exécutif, qui comprenait la composition de ce dernier, consistant en la Troïka plus un membre représentant chacune des circonscriptions suivantes :

Melanésie : Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Îles Salomon, Vanuatu (5)

Micronésie : États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, Nauru, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Palaos (7)

Samoa américaines, Îles Cook, Polynésie française, Nioué, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Wallis et Futuna

Pays métropolitains : Australie, France, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis (5)

6. Concernant la plus grande circonscription, la Polynésie, des préoccupations ont été soulevées concernant la rotation qui signifierait un long délai entre les tours. Un groupe d'amis du Président a été convoqué pour discuter de cette question et a recommandé que la rotation des membres du Conseil exécutif se fasse par rotation alphabétique au sein de l'ensemble des membres du PROE. Si une circonscription n'est pas représentée, un membre supplémentaire serait ajouté pour garantir que toutes les circonscriptions sont représentées. Il a également été convenu que lorsqu'il n'y a pas de membre francophone représenté, y compris dans la Troïka, un membre francophone devrait être inclus pour garantir que les réunions restent bilingues. L'application de cette rotation a entraîné une représentation inégale certaines années au sein du Conseil exécutif. *(Se référer à l'Annexe 2).*

Modifications recommandées par la Troïka aux modalités de rotation

7. Le PROE a sollicité l'avis de la Troïka sur la rotation du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif du PROE a noté que les trois éléments à prendre en compte étaient la représentation équitable de chaque circonscription, la nécessité de veiller à ce que les membres issus des circonscriptions les plus importantes n'aient pas à attendre trop longtemps avant de siéger au Comité exécutif, et le maintien du bilinguisme lors des réunions de gouvernance du PROE.
8. La Troïka a recommandé de ne pas maintenir les modalités actuelles, car elles prêtent à confusion et entraînent parfois une représentation inégale.
9. La Troïka a recommandé que le Conseil exécutif continue de se composer de la Troïka plus une représentation égale de chacune des circonscriptions.
10. La Troïka a recommandé deux options pour la représentation de chaque circonscription, pour examen par le Conseil exécutif :

a. Option 1

Un représentant par circonscription, avec une rotation par ordre alphabétique au sein de la circonscription. Cela ne permettra pas une rotation rapide de la représentation au sein des plus grandes circonscriptions. La rotation est notée comme suit :

Mélanésie	Micronésie	Polynésie	Pays métropolitain
Fidji	États fédérés de Micronésie	Samoa américaines	Australie,
Nouvelle-Calédonie	Guam	îles Cook	France
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Kiribati	Polynésie française	Nouvelle Zélande
Îles Salomon	Îles Marshall	Nioué	Royaume-Uni
Vanuatu	Nauru	Samoa	États-Unis
	Îles Mariannes du Nord	Tokélaou	
	Îles		
	Palaos	Tonga	
		Tuvalu	
		Wallis-et-Futuna	

b. Option 2

Deux représentants par circonscription, tournant par ordre alphabétique au sein de la circonscription. Cela permettra une rotation rapide de la représentation au sein des plus grandes circonscriptions.

11. La Troïka a recommandé l'inclusion d'un membre francophone supplémentaire (uniquement lorsqu'il n'y a pas de membre francophone parmi les membres du Conseil exécutif). *(Se référer aux Annexes 3 et 4 pour l'appartenance à la rotation du Conseil Exécutif selon les Options 1 et 2.)*

Recommandation :

12. Lors de la réunion, le conseil exécutif est invité à :
 - 1) **Prendre en compte** les changements proposés aux modalités de rotation recommandés par la Troïka pour guider l'examen du mandat du Conseil exécutif, qui seront présentés lors de la 33ème réunion/conférence du PROE, en 2027.